

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Budget Assainissement Régie :  
Décision modificative n° 1  
Station d'épuration  
à Glos la Ferrière

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs** : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

**Représentés** : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances informe les membres du Conseil que la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière ne pourra se faire sur le site actuel.

En effet, compte tenu des difficultés foncières existantes sur l'actuel site de traitement et des difficultés de phasage que des travaux de reconstruction in situ engendreraient, il a été décidé de reconstruire les ouvrages sur un nouveau terrain, plus adapté au projet. Ce déplacement nécessite la construction de réseaux de raccordement non prévus initialement. Le coût des études de maîtrise d'œuvre est revu à la hausse.

Les écritures sont équilibrées comme suit :

Assainissement régie n° 1		Fonctionnement		
	Chapitre	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	67	678	Autres charges exceptionnelles	-41 000
	023	023	Virement vers la section d'investissement	41 000
	Total dépenses de fonctionnement			0 €
			Equilibre de la section	0 €
		Investissement		
Dépenses	23	2315	Immobilisations corporelles en cours	41 000
	Total dépenses d'investissement			41 000
Recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	41 000
	Total recettes d'investissement			41 000
			Equilibre de la section	0 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable,
- Vu la délibération n° 2021-03-10-080 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2021 portant approbation du budget primitif du budget Assainissement Régie 2021,

Acte rendu exécutoire après publication le 08 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget Assainissement Régie comme présentée ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

